



Le 14 janvier 2020

Monsieur le Président,

À l'occasion de la convocation du CT des DDI du 3 décembre dernier, l'ensemble des organisations syndicales a refusé de siéger, réitérant leur exigence **que la présentation du projet de décret portant création des SGC en CT des DDI soit assortie :**

- **de la consultation des différents CT ministériels** sur le projet de décret de création des SGC, en amont du CT des DDI,
- **du report de leur date de mise en place au 31/12/2020,**
- **de la tenue d'un nouveau groupe de travail sur l'instruction RH** permettant de répondre à nos interrogations pour lesquelles à ce jour nous n'avons aucune « garantie » (avec des sujets sensibles restant à traiter : délai de mise en œuvre et de transfert des agents, dont la durée de la mission des agents qui n'intégreront pas le SGC, action sociale, garanties offertes aux agents non volontaires...),
- **de la présentation des arrêtés de qualification en restructuration** conjointement au vote sur le projet de décret de création des SGC.

Nous demandons que la re-convocation de la présente instance soit opérée en intégrant ces demandes, tout en permettant par ailleurs d'aborder les points proposés à l'ordre du jour à notre demande sur la base de véritables documents préalables, transmis dans un délai permettant un examen sérieux.

Quel bilan tirer à l'ouverture de cette séance reconvoquée ?

- **Sur le projet de décret :** aucune évolution du projet, en particulier en matière de date de mise en œuvre, aucune consultation des CTM programmée
- **Sur le projet d'instruction RH :** des évolutions mineures allant certes dans le bon sens, mais restant largement en retrait pour permettre une visibilité suffisante pour les agents et le respect de garanties suffisantes pour les agents non volontaires. Alors que les équipes de préfiguration locales restent placées sous pression d'un calendrier intenable (justifiant notre demande de report de mise en œuvre des SGC et des transferts d'agents au 31 décembre 2020), il nous semble utile de vous alerter sur un certain nombre de points problématiques nécessitant recadrage rapide au-delà des amendements que nous avons proposés en amont de cette réunion :

- **les missions des Comités Locaux d'Action Sociale et des Assistants de Sécurité et de Prévention** n'ont notamment pas vocation à figurer dans l'organigramme du SGC, et toute solution doit être étudiée localement pour permettre le maintien des agents correspondants dans leur direction actuelle y compris en cas de missions à temps partiel
- **l'effectif cible du SGC** doit correspondre a minima aux effectifs des missions appelées à être transférées
- **l'organisation physique du SGC** doit prendre en compte les locaux réellement disponibles dans le respect des conditions de travail des agents
- **un agent non-volontaire** ne doit en aucun cas faire l'objet d'un chantage à la promotion
- **la possibilité de rejoindre le SGC en PNA** doit être réaffirmée, y compris pour les corps techniques
- **chaque directeur doit pouvoir bénéficier d'au moins un référent de proximité**, qui ne peut être le responsable du SGC
- **les missions relatives à la gestion des BOP métier** n'ont pas vocation à intégrer le SGC
- **Sur les textes réglementaires reconnaissant le caractère de restructuration des SGC** : il faudra attendre le prochain CT pour en savoir plus !
- **Sur les points de l'ordre du jour à la demande des organisations syndicales** (synthèse des remontées des Préfets sur l'OTE, mission inter-inspections sécurité alimentaire, transfert de la fiscalité de l'urbanisme et transfert de la compétence sur les permis de chasse, point sur la constitution des directions départementales en charge de l'insertion, de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi) aucun document préparatoire autre que des circulaires publiées par ailleurs.

En résumé, rien de très nouveau depuis le 3 décembre, **juste la confirmation de la considération du gouvernement pour les instances dites de « dialogue social »**. Concernant le sujet des SGC, **vous aurez l'occasion de nous démentir partiellement en prenant en compte les amendements** (consultables [ICI](#)) **proposés par FO sur le projet d'instruction RH.**

Ah si, quelque chose de nouveau ! À force de ne pas écouter, ce même gouvernement est englué dans un mouvement de contestation sociale majeur sur le sujet des retraites. Dans ce contexte, nous avons demandé, le report du présent CT, plusieurs organisations syndicales appelant le 14 janvier à une journée de grève et de convergence interprofessionnelle contre la réforme des retraites, sans parler des perturbations des transports qui rendent très compliquée la venue et le retour de nos représentants.

Force est de constater que vous avez décidé de maintenir cette réunion, gageant sans doute que cela vous permettrait d'amoindrir la contradiction dans les débats. **Et bien nous avons le regret de vous décevoir : si cela en a coûté à certains d'entre-nous, FO sera présente aujourd'hui !**

Au delà, oui, le sujet des retraites préoccupe les agents des DDI que nous représentons, depuis que **FO a démontré que l'application des hypothèses du rapport Delevoye, qui restent la base du projet de loi rendu public par le gouvernement, allait lourdement impacter le niveau de leur pension**, de leurs revenus durant l'ensemble de leur carrière et leur âge de départ en retraite.

Nous vous remettons aujourd'hui un *panel de simulations* sur différents corps exerçant en DDI... **les chiffres parlent d'eux-mêmes et démontrent que les enseignants ne seront pas les seules victimes de cette réforme**, comme le gouvernement tente de le faire croire.

La confédération FO a bien pris connaissance de la lettre adressée par le premier Ministre aux interlocuteurs sociaux relative aux retraites et à la question de l'âge pivot.

Pour FO ce courrier, à nouveau, confirme nos analyses. **L'âge d'équilibre est intrinsèque au projet de régime unique par points.**

Dans ces conditions **FO maintient sa pleine détermination contre le projet de régime unique par points du gouvernement** et son engagement dans la mobilisation lancée par l'appel à la grève le 5 décembre.

L'heure reste pour FO à la résistance pour obtenir le retrait de ce projet et demande l'amélioration de l'actuel système de retraite pour répondre à une véritable promesse sociale tout en sécurisant les parcours professionnels de tous les actifs.

Je vous remercie.